Si tu l’avais plutôt donnée à tes oncles maternels, ta récompense en aurait été plus grande.

On rapporte au sujet de la mère des croyants, Maymûnah bint Al-Ḥârith (qu'Allah l'agrée), qu’elle affranchit un jour une esclave, sans en demander la permission au Prophète (sur lui la paix et le salut). Quand vint le jour où il se consacrait à elle, elle lui dit : « Ô Messager d’Allah ! As-tu remarqué que j’ai affranchi mon esclave ? - Il demanda : Vraiment ? - Oui, répondit-elle. - Si tu l’avais plutôt donnée à tes oncles maternels, lui dit alors le Messager (sur lui la paix et salut), ta récompense en aurait été plus grande. »
[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

La mère des croyants, Maymûnah (qu’Allah l’agrée) affranchit une esclave, qui lui appartenait, car elle connaissait parfaitement le mérite qu'il y avait à affranchir un esclave pour l'agrément d'Allah. Cependant, elle n’informa pas le Prophète (sur lui la paix et le salut) de son acte, ou bien, elle ne lui demanda pas la permission de l’affranchir. Puis, quand vint le jour où le Prophète (sur lui la paix et le salut) se consacrait à elle, elle le prévint de ce qu’elle avait fait. Il lui demanda : « L’as-tu vraiment fait ? » Elle répondit : « Oui ! » Il ne désapprouva pas ce qu’elle avait accompli quand bien même elle ne lui avait pas demandé son avis. Toutefois, il lui fit la remarque suivante : « Si tu l’avais donnée à tes oncles maternels, alors la récompense en aurait été plus grande. » C’est-à-dire : C’est bien ce que tu as fait à une exception près : si tu avais offert ton esclave à tes oncles maternels de la tribu des Banî Hilâl, tu aurais alors obtenu une meilleure et plus grande récompense, étant donné que cela aurait été compté comme une aumône pour un proche doublée d’un acte permettant de renforcer les liens de parenté.

https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/3600